



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4730

Mutualisation des postes de police des 7e et 8e arrondissements et relocalisation d'associations - rue Boyer Lyon 7e - Opération n° 07039002 - Adaptation du montant de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 - Programme n° 00018

Direction de la Construction

**Rapporteur :** M. LE FAOU Michel

**SEANCE DU 20 MAI 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4730 - MUTUALISATION DES POSTES DE POLICE DES 7E ET 8E  
ARRONDISSEMENTS ET RELOCALISATION  
D'ASSOCIATIONS - RUE BOYER LYON 7E - OPERATION  
N° 07039002 - ADAPTATION DU MONTANT DE  
L'OPERATION ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE  
D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°  
2015-2 - PROGRAMME N° 00018 (DIRECTION DE LA  
CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce  
qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le vote du plan  
d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Réhabilitation des  
postes de police ».

Par délibération n° 2018/4387 du 17 décembre 2018, vous avez approuvé l'actualisation  
des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan  
d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont l'AP de projet 2015-2 «  
Réhabilitation des postes de police 2015-2020 », programme 00018.

Par délibération n° 2018/4256 du 19 novembre 2018, vous avez approuvé le lancement de  
l'opération pour un montant estimé à 900 000 €TTC (valeur février 2018, hors mobilier).

Ce projet, qui porte sur la relocalisation des postes de police P7 et P8 ainsi que  
d'associations actuellement localisées impasse des Chalets, nécessite une restructuration  
complète des 2 niveaux du bâtiment.

Les sondages réalisés sur les planchers existants du R+1, lors des études de la phase  
PRO/DCE, ont démontré leur faible capacité de portance et la nécessité de procéder à leur  
renforcement afin de satisfaire le nouvel aménagement et garantir la sécurité des  
occupants.

Par ailleurs, les diagnostics de repérage effectués dans le bâtiment ont confirmé la  
présence d'amiante sur les mastics vitriers des fenêtres, les plafonds et les conduits de  
ventilation, impliquant un désamiantage.

En conséquence, il convient de porter le montant global de l'opération à 1 120 000 €  
TTC, (valeur février 2019, hors mobilier).

Ce montant comprend l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires, ainsi qu'une  
prévision pour les révisions de prix et marchés.

Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de  
l'autorisation de programme n°2015-2, programme 00018, qui est ainsi portée à 1 634  
000 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n°2018/4256 du 19 novembre 2018 et n° 2018/4387 du 17 décembre 2018 ;

Vu l'avis du Conseil des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

### **DELIBERE**

- 1- Le nouveau montant de l'autorisation de programme constituant la limite supérieure des dépenses est fixé à 1 634 000 €TTC.
- 2- Le nouveau montant de l'opération n°07039002 « Mutualisation des postes de police des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements et relocalisation d'associations » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-2 programme 00018.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 00018, APP n° 2015-2, opération n° 07039002, et imputées aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 112, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :
  - Déjà réalisé : 30 000 €;
  - 2019 : 600 000 €;
  - 2020 : 490 000 €
- 4- M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen (FSE), ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des crédits.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY